

**LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK**

**MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HAVELOCK
PROVINCE OF QUEBEC
REGULAR MEETING HELD ON APRIL 3RD 2023**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, le lundi 3 avril 2023 à compter de 19h30 à l'Hôtel de ville sise au 481 route 203 à Havelock QC, laquelle est enregistrée.

MINUTES of the regular meeting of the Municipal council on Monday April 3rd, 2023 at 07:30 p.m. at the City Hall located at 481 route 203 Havelock QC, which meeting is recorded.

Sont présent(e)s à cette réunion à l'Hôtel de ville

The people below are present at this meeting at the Town hall

M. Gerald Beaudoin, maire
Mme Hélène Lavallée, conseillère/councillor n°1;
Mme Lori Sutton-Carroll, conseillère/councillor n°2;
M. Gregg Edwards, conseiller/councillor n° 3,
Mme Vivianne Bleau, conseillère/councillor n° 4;
M. Michael Allen, conseiller/councillor n° 5.

Est absent à cette réunion à l'Hôtel de ville

Is absent at this meeting at the Town hall

M. Christopher Sherrington, conseiller/councillor n° 6.

Est également présente à cette réunion à l'Hôtel de ville

Is also present, at this meeting at the Town Hall

Mylène Vincent, Directrice générale et greffière-trésorière / Director General and Clerk-Treasurer

La personne qui préside la séance, soit le Maire informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit le Maire, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. / The person presiding over the meeting, i.e. the Mayor, informs Council that unless he expressly wishes to do so, he will not vote on the proposals submitted to Council as permitted by law. Consequently, unless otherwise specified in these minutes, the person presiding over the meeting, i.e. the Mayor, shall not vote on decisions as permitted by law.

1-VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h30, M. Gerald Beaudoin, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

1-VERIFICATION OF QUORUM AND OPENING OF MEETING

At 07:30 p.m., Mr. Gerald Beaudoin president of assembly, declare the meeting open after checking the quorum. A report is made by all the members of the board to the effect that they have received the notice of meeting.

2023-04-067

2-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gregg Edwards
Appuyée par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point :

- 12H- Plaintes – Ponceau rue privée

- 13B- Mai mois de l'arbre et échange de plantes.

ADOPTÉE

2-READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

It is moved by Gregg Edwards
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present

THAT the agenda be adopted with the following addition:

- 12H- Complaints – Culvert private road
- 13B- May month of the trees and exchange of plants

ADOPTED

PÉRIODE DE QUESTIONS/ QUESTION PERIOD

Les citoyens présents dans la salle sont invités à tour de rôle à poser leurs questions au conseil municipal. / Citizens in the room are invited in turn to ask questions to the Municipal Council.

2023-04-068

3A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

Il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Vivianne Bleau
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3A-ADOPTION OF THE MINUTES FOR THE MARCH 6TH, 2023 - REGULAR MEETING

It is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by the councillors present

THAT the minutes of the regular meeting held on March 6th, be adopted as presented.

ADOPTED

2023-04-069

4- ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER EN DATE DU 3 AVRIL 2023

Mme Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 3 avril 2023.

Total des comptes payés en date du 3 avril 2023	54 198.85\$
Total de comptes à payer en date du 3 avril 2023	5 493.11\$
Total des salaires du 7 mars 2023 au 3 avril 2023	21 711.90\$
Total	81 403.86\$

Conséquemment, il est proposé par Michael Allen
Appuyée par Gregg Edwards
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER la liste présentée des comptes payés et à payer tel que décrit ici-bas et d'en autoriser le paiement **ET QUE** la liste soit déposée aux archives.

ADOPTÉE

4-ADOPTION OF THE ACCOUNT PAID AND TO BE PAID REPORT – APRIL 3RD, 2023

Mrs Mylène Vincent, director general and secretary-treasurer, depose the account payables report for April 3rd, 2023

Total of paid accounts on April 3 rd , 2023	54 198.85\$
Total of accounts to be paid on April 3 rd , 2023	5 493.11\$
Total of the salaries from March 7 th , 2023 to April 3 rd , 2023	21 711.90\$
Total	81 403.86\$

**Consequently, it is moved by Michael Allen
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by the councillors**

TO ADOPT the submitted list of accounts paid which will be filed in the archives
AND TO AUTHORIZE its payment,

ADOPTED

5A- COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA MRC DU MOIS DE MARS 2023

Monsieur Gerald Beaudoin, maire, informe le conseil municipal des points saillants de la séance du conseil régional de la MRC du mois de mars 2023.

5A – MINUTES OF THE DECEMBER MRC REGIONAL COUNCIL MEETING – MARS 2023

Mr. Gerald Beaudoin, Mayor, informs the municipal council of the highlights of the MRC Regional Council meeting of March, 2023.

2023-04-070

05B – DÉPÔT DU RAPPORT DES ÉTATS FINANCIERS DU PREMIER TRIMESTRE

Mme Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport comparatif des états financiers au 31 mars 2023.

5B – TABLING OF THE REPORT OF THE FIRST TRIMESTER FINANCIAL STATEMENT

Mrs. Mylène Vincent, Director-General and Clerk-Treasurer, presents the comparative report of the financial statements to March 31, 2023.

2023-04-071

05C – DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – LORI SUTTON-CARROLL

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Lori Sutton-Carroll, conseillère, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.

5C –TABLING OF THE DECLARATION OF PECUNIARY INTERESTS OF LORI SUTTON-CARROLL

In accordance with the provisions of section 357 of the Act respecting elections and referendums in municipalities, Lori Sutton-Carroll files her declaration of pecuniary interests.

2023-04-072

5D – DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 – LISTE DES DONATEURS ET RAPPORTS DE DÉPENSES- ÉLECTION PARTIELLE DU 26 FÉVRIER 2023

Mme Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière dépose le formulaire DGE 1038- Liste des donateurs et rapport de dépenses, tel que requis par l'article 513.2 de la Loi sur les élections et référendums municipaux (LERM). (Élection partielle 26 février 2023).

- Danny Boileau
- Lori Sutton-Carroll

5D- FILING OF FORMS DGE-1038 – LIST OF CONTRIBUTORS AND RETURN OF EXPENSES – BY ELECTION OF NOVEMBER 2022

Ms. Mylène Vincent, Director General and Clerk-Treasurer, files form DGE 1038 - List of contributors and return of expenses, as required by section 513.2 of the Act respecting elections and referendums in municipalities (AERM). (By-election February 26, 2022).

- Danny Boileau
- Lori Sutton-Carroll

2023-04-073

5E – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.320-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO.320 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le règlement modifiant le Règlement décrétant le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, le délai minimal de réception des soumissions et le plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de provenance de celles-ci, a été publié dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QUE ce règlement vient notamment modifier le seuil de la dépense à partir duquel les contrats d'assurance, d'approvisionnement, pour l'exécution des travaux ou pour la fourniture de services, octroyés par les municipalités, doivent faire l'objet d'un appel d'offres public (sauf exception);

ATTENDU QUE ce seuil est passé de 105 700\$ à 121 200\$ le 7 octobre 2022;

ATTENDU QUE le seuil de dépense est sujet à changement;

ATTENDU QU' un avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023

En conséquence, il est proposé par Hélène Lavallée
Et appuyée par Lori Sutton-Carroll
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE le règlement numéro 320-1 amendant le règlement numéro 320 sur la gestion contractuelle soit et est adopté avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5E – ADOPTION OF BY-LAW NO.320.1 AMENDING BY-LAW NO.320 ON CONTRACT MANAGEMENT

WHEREAS the by-law amending the By-law decreeing the threshold of the expenditure of a contract that can only be awarded after a public call for tenders, the minimum delay for the receipt of tenders and the ceiling of the expenditure allowing to limit the territory of origin of these tenders, was published in the Gazette officielle du Québec;

WHEREAS this by-law modifies the threshold of the expenditure above which contracts for insurance, supply, for the execution of work or for the provision of services, granted by the municipalities, must be the object of a public call for tenders (with some exceptions);

WHEREAS this threshold was increased from \$105,700 to \$121,200 on October 7, 2022;

WHEREAS the threshold is subject to change;

WHEREAS a notice of motion and presentation of this by-law were given at the regular meeting held on March 6, 2023;

Consequently, it is proposed by Hélène Lavallée
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously carried by those present

THAT by-law number 320-1 amending by-law number 320 on contract management be and is hereby adopted with the exemption of its reading.

ADOPTED

19h53 Michael Allen quitte son siège
19h55 Michael Allen reprend son siège

2023-04-074

5F – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite effectuer des travaux de fenestration sur l'hôtel de ville;

Il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE :

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière
- La Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- La Municipalité, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

*This resolution is not available in English.

5G – TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE POUR LES BATIMENTS MUNICIPAUX

Quelques idées sont lancées par les conseillers.

5G– WORK UNDER THE FINANCIAL ASSISTANCE PROGRAM FOR MUNICIPAL BUILDINGS

Some ideas were put forward by Council.

2023-04-075

5H – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECOUVREMENT DES TAXES MUNICIPALES, COMPENSATION ET DROITS DE MUTATION

ATTENDU QUE par l'adoption de ses règlements, la municipalité du Canton de Havelock doit s'assurer du respect de ceux-ci;

ATTENDU QUE le moment est opportun pour adopter une politique relative à la procédure de recouvrement des taxes municipales, des compensations et des droits de mutation;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est l'officière désignée pour le recouvrement des taxes, compensations et droits de mutation;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de la Politique sur le recouvrement des taxes municipales, compensations et droits de mutation.

Il est proposé par Gregg Edwards
Appuyée par Vivianne Bleau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER la Politique sur le recouvrement des taxes municipales, compensations et droits de mutation, afin d'offrir un cadre précis et uniforme dans l'application de la réglementation municipales.

ADOPTÉE

5H – ADOPTION OF THE POLICY FOR THE COLLECTION OF MUNICIPAL TAXES, COMPENSATION AND TRANSFER DUTIES

WHEREAS through the adoption of its by-laws, the Municipality of the Township of Havelock must ensure that they are respected;

WHEREAS the time is right to adopt a policy concerning the procedure for the collection of municipal taxes, compensations and transfer duties;

WHEREAS the Director General and Clerk-Treasurer is the designated officer for the collection of taxes, compensations and transfer duties;

WHEREAS members of Council have received a copy of the draft Policy on the Collection of Municipal Taxes, Compensations and Transfer Taxes.

Consequently, it is proposed by Gregg Edwards

Seconded by Vivianne Bleau

And unanimously carried by those present

TO ADOPT the Policy on the collection of municipal taxes, compensations and transfer duties, in order to offer a precise and uniform framework in the application of municipal regulations.

ADOPTED

2023-04-076

5I – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.12 du Code municipal, la directrice générale dépose le rapport annuel portant sur l'application du règlement no.320 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE

5I- TABLING OF THE ANNUAL REPORT ON CONTRACTUAL MANAGEMENT

In accordance with article 938.12 of the Municipal Code, the Director General tables the annual report on the application of by-law no. 320 on contract management.

ADOPTED

2023-04-077

5J – APPELS AUX PERSONNES AGÉES DE 70 ANS ET PLUS – PERSONNE RESPONSABLE DE DÉTERMINER UNE PROCÉDURE

CONSIDÉRANT QUE l'administration a effectué des appels auprès des personnes âgées résidant sur le territoire de la municipalité depuis la période de la Covid;

CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées ont exprimé leur appréciation face à ces appels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal croit que ces appels apportent une communication personnelle avec la communauté âgée ;

CONSIDÉRANT QUE ces appels brisent l'isolation des personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QUE ces appels sont des moments opportuns pour donner de l'information en regard aux services offerts par les organismes à la communauté.

Il est proposé par Michael Allen

Appuyée par Hélène Lavallée

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE POURSUIVRE les appels aux personnes âgées de 70 ans et plus à environ tous les 3 mois (janvier, avril, juillet, octobre et décembre)

DE NOMMER Gregg Edwards, responsable de formaliser la procédure des appels en collaboration avec l'administration.

ADOPTÉE

5J- CALLS TO SENIORS

WHEREAS the administration has been calling seniors within the municipality since the Covid period;

WHEREAS the senior population has expressed its' appreciation for this activity;

WHEREAS the municipal council believes that these phone calls provide a personal communication with our senior population;

WHEREAS the calls help break the isolation of our senior population;

WHEREAS these calls can provide information regarding available services to our population.

Consequently, it is proposed by Michael Allen

Seconded by Hélène Lavallée

And unanimously carried by those present

TO MAKE these phone calls to all citizens 70 years of age about every three months (January, April, July, October, December);

TO APPOINT Gregg Edwards to work with administration to formalize this project.

ADOPTED

6A – RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU CANTON DE HEMMINGFORD

Mme Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie du Canton de Hemmingford pour le Municipalité du Canton de Havelock.

6A – FILING OF THE REPORT FROM THE CANTON DE HEMMINGFORD FIRE SAFETY SERVICE FOR HAVELOCK

Mrs. Mylène Vincent, Director General and Clerk-Treasurer, tables the report of the Township of Hemmingford Fire Department for the Municipality of the Township of Havelock.

2023-04-078

6B – ADOPTION DE LA MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal du Canton de Havelock reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Pour ces motifs, il est proposé par Vivianne Bleau

Appuyé par Hélène Lavallée

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Mylène Vincent
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Lori Sutton-Carroll
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Mylène Vincent
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Athéna Vatisstas
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Mylène Vincent
Responsable substitut de la mission <i>Communication</i>	Gregg Edwards
Responsable de la mission <i>protection des biens</i>	Sureté du Québec
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux Personnes</i>	Services de sécurité incendie du Canton de Hemmingford, St-Chrysostome et Franklin
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Vivianne Bleau
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Hélène Lavallée
Responsable de la mission <i>Services techniques</i>	Michael Allen
Responsable substitut de la mission <i>Services techniques</i>	Christopher Sherrington
Responsable substitut de la mission <i>Transport</i>	Michael Allen
Responsable substitut de la mission <i>Transport</i>	Christopher Sherrington

QUE l'organigramme soit mis disponible pour consultation publique sur le site internet.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

*This resolution is available only in French.

2023-04-079

06C- PROPOSITION DE RÉVISION DE L'ENTENTE INCENDIE AVEC HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le 20 février 2023 entre les mandatés de la municipalité et les représentant du Canton de Havelock afin de discuter de l'entente de service, notamment sur la façon de facturer lors d'événement extraordinaire impliquant des installations électriques d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'une proposition de révision de l'entente incendie a été acheminée à la municipalité le 28 mars 2023;

Il est proposé par Vivianne Bleau

Appuyée par Michael Allen

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE MAINTENIR l'entente de service de sécurité incendie avec le Canton de Hemmingford telle quelle fut signée entre les deux parties le 15 septembre 2020.

ADOPTÉE

06C- PROPOSAL TO REVISE THE FIRE AGREEMENT WITH HEMMINGFORD

WHEREAS a meeting was held on February 20, 2023 between the representatives of the municipality and the representatives of the Township of Havelock to discuss the service agreement, including how to bill during extraordinary events involving Hydro-Quebec electrical facilities;

WHEREAS a proposal to revise the fire agreement was sent to the municipality on March 28, 2023;

It is proposed by Vivianne Bleau

Seconded by Michael Allen

And unanimously carried by those present

TO MAINTAIN the fire safety service agreement with the Township of Hemmingford as signed between the two parties on September 15, 2020.

ADOPTED

7A- COMPTE RENDU SUR LES DÉPENSES RELATIVES AU DÉNEIGEMENT EFFECTUÉ PAR LA MUNICIPALITÉ

La Directrice générale dépose un compte rendu des dépenses pour le déneigement effectué en date du 3 avril 2023.

7A – SNOW REMOVAL EXPENSES

The Director General deposited an account of snow removal expenses incurred to April 3rd, 2023.

2023-04-080

07B-CONTRAT – ÉMONDAGE D'UN ARBRE SUR ST-CHARLES

CONSIDÉRANT QUE l'arbre situé dans l'emprise du rang St-Charles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu deux soumissions;

En conséquence, il est proposé par Gregg Edwards

Appuyé par Michael Allen

Et résolu unanimement par les conseillers

D'OCTROYER le mandat à Christian Van Winden incluant les services suivants : abattage de l'arbre comprenant l'enlèvement des branches de 3 pouces et moins, au montant de 2 600\$.

ADOPTÉE

07B- CONTRACT - PRUNING OF A TREE ON ST-CHARLES

WHEREAS the tree located in the right-of-way of rang St-Charles;

WHEREAS the municipal council has received two bids;

Therefore, it is moved by Gregg Edwards

Seconded by Michael Allen

And unanimously carried by the councillors present

TO AWARD the mandate to Christian Van Winden including the following services: felling of the tree including the removal of branches of 3 inches and less, in the amount of \$2600.

ADOPTED

2023-04-081

07C–RÉVISION DES DEVIS POUR APPELS D’OFFRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère le moment opportun pour réviser les devis d’appels d’offre public dans le cadre du déneigement des chemins municipaux;

En conséquence, il est proposé par Michael Allen
Appuyé par Vivianne Bleau
Et résolu unanimement par les conseillers

DE MANDATER le comité de la voirie pour la révision des devis et la présentation de recommandations à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

07C- REVISION OF SPECIFICATIONS FOR CALLS FOR TENDERS

WHEREAS the municipal council considers it an opportune moment to revise the specifications for public tenders for snow removal on municipal roads;

Therefore, it is moved by Michael Allen
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by the councillors present

TO MANDATE the road committee to review the specifications and to present recommendations at a later meeting.

ADOPTED

8A - DÉPÔT DU RAPPORT D’ACTIVITÉS DE L’URBANISTE POUR MARS 2023

Mme Vincent, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d’activités du service de l’urbanisme pour le mois de mars 2023.

8A - FILING OF THE MONTHLY REPORT -URBANISTS – MARS 2023

The Director General and Clerk-Treasurer, submits the planning department’s activity report for the month of March 2023.

2023-04-082

11A–PROJET DE CALENDRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite réitérer l’expérience pour une 3^e année consécutive;

CONSIDÉRANT QUE madame Dupras a fourni à la municipalité toutes les photos qu’elle avait en sa possession de la Collection de la Municipalité, dont les photos sont libres de droits d’auteur;

En conséquence, il est proposé par Hélène Lavallée
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu unanimement par les conseillers

DE LANCER le projet de calendrier 2023 **ET DE FAIRE APPEL** aux citoyens pour obtenir des photos anciennes libres de droit d’auteur pour la production du calendrier.

ADOPTÉE

11A- 2024 CALENDAR PROJECT

WHEREAS the municipal council wishes to repeat the experience for a 3rd consecutive year;

WHEREAS Mrs. Dupras has provided the Municipality with all the photos she had in her possession from the Municipal Collection, which are free of copyright;

Therefore, it is moved Hélène Lavallée

Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by the councillors present

TO LAUNCH the 2023 calendar project **AND TO APPEAL** to citizens to obtain old photos free of copyright for the production of the calendar.

ADOPTED

2023-04-083

12A– DEMANDE DE COMMANDITE – FOIRE DE HAVELOCK

CONSIDÉRANT QUE la Foire de Havelock reviendra en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Foire a toujours été le développement de la sensibilisation à l'agriculture, démonstration des traditions rurales et la promotion des organisations locales et de leurs produits;

CONSIDÉRANT QUE le succès de la foire repose sur le dévouement des bénévoles et de la générosité des commanditaires;

CONSIDÉRANT QUE tous les commanditaires reçoivent une marque de reconnaissance dans le pamphlet de la Foire de Havelock;

Pour ces motifs, il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Vivianne Bleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'OFFRIR un don de 1 500.00\$ à la Foire de Havelock.

ADOPTÉE

12A – SPONSORSHIP REQUEST – HAVELOCK'S FAIR

WHEREAS the Havelock Fair will return for 2023;

WHEREAS the mission of the Fair has always been the development of agricultural awareness, demonstration of rural traditions and promotion of local organizations and their products;

WHEREAS the success of the Fair relies on the dedication of volunteers and the generosity of sponsors;

WHEREAS all sponsors receive recognition in the Havelock Fair pamphlet;

For these reasons, it is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by the councillors

TO OFFER a donation of \$1,500.00 to the Havelock Fair.

ADOPTED

2023-04-084

12B – ÉVÉNEMENT FAMILIAL – COMITÉ DES LOISIRS DE ST-CHRYSOSTOME – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part du Comité des loisirs de Saint-Chrysostome;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Saint-Chrysostome organise un événement familial qui se tiendra le 15 juillet 2023 au parc Cécile Rochefort et que cet événement saura rassembler et rejoindre plus d'une communauté.

En conséquence, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
D'OFFRIR une aide financière de 150.00\$

Vivianne Bleau est contre cette proposition qu'elle considère trop basse donc elle demande le vote.

Conseillers	Pour	Contre
Hélène Lavallée		x
Lori Sutton-Carroll	x	

Gregg Edwards	x	
Vivianne Bleau		x
Michael Allen	x	

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

D'OFFRIR une aide financière de 150.00\$ au Comité des loisirs de Saint-Chrysostome dans le cadre de l'organisation de l'événement familial prévu pour le 15 juillet 2023 au parc Cécile Rochefort.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

12B – FAMILY EVENT – ST-CHRYSOSTOME RECREATION COMMITTEE – REQUEST FOR FINANCIAL ASSISTANCE

WHEREAS the Municipality has received a request for financial assistance from the Comité des loisirs de Saint-Chrysostome;

WHEREAS the Comité des loisirs de Saint-Chrysostome is organizing a family event to be held on July 15, 2023, at Cécile Rochefort Park and that this event will bring together more than one community;

Therefore, it is moved by Gregg Edwards

Seconded by Lori Sutton-Carroll

Vivianne is against this proposition, because she finds it's too low, therefore she ask for the vote :

Councillors	FOR	AGAINST
Hélène Lavallée		x
Lori Sutton-Carroll	x	
Gregg Edwards	x	
Vivianne Bleau		x
Michael Allen	x	

Carried by the majority of the Councillors present

TO OFFER a financial assistance of 150.00\$ to the Saint-Chrysostome Recreation Committee for the organization of the family event scheduled for July 15, 2023 at Cécile Rochefort Park.

ADOPTED BY MAJORITY

2023-04-085

12C– DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MARCHÉ FERMIER HUNTINGDON

CONSIDÉRANT QUE le Marché Fermier du Comté de Huntingdon est l'un des plus importants leviers économiques en matière d'achat local auprès de nos producteurs et artisans d'ici;

CONSIDÉRANT QUE ces points de ventes hors ferme offre la possibilité d'acheter des produits locaux directement des producteurs;

CONSIDÉRANT QUE le Marché Fermier du Comté de Huntingdon a plusieurs projets d'envergure pour augmenter la visibilité du Marché dans la région, souhaite que la Municipalité participe financièrement et qu'elle poursuive la promotion du Marché localement sur nos réseaux sociaux et dans l'InfoHavelock.

En conséquence, il est proposé par Vivianne Bleau

Appuyé par Michael Allen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OFFRIR un don de 100.00\$ au Marché Fermier du Comté de Huntingdon et de poursuivre la promotion du Marché localement sur nos réseaux sociaux et dans l'InfoHavelock.

ADOPTÉE

12C – DONATION – HUNTINGDON FARMER'S MARKET

WHEREAS the Huntingdon Farmers' Market is one of the most important economic levers in terms of local purchases from our local producers and artisans;

WHEREAS these off-farm sales points offer the possibility of purchasing local products directly from producers;

WHEREAS the Marché Fermier du Comté de Huntingdon has several large-scale projects to increase the visibility of the Market in the region, and would like the Municipality to participate financially and to continue promoting the Market locally on our social networks and in the InfoHavelock.

It is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the councillors present

TO OFFER a donation of \$100.00 to Huntingdon farmer's market and to continue the promotion of the market locally.

ADOPTED

20H18 Vivianne Bleau mentionne qu'elle a un conflit d'intérêt, car son fils est inscrit à cet événement, par conséquent elle quitte son siège.

2023-04-086

12D – DEMANDE DE COMMANDITE – MAISON DES JEUNES DE HUNTINGDON – GALA JEUNESSE RURALE

CONSIDÉRANT QUE le Gala reconnaissance Jeunesse rurale est un événement attendu par les jeunes de notre communauté et qui célébrera ses 12 ans d'existence;

CONSIDÉRANT QUE le Gala offre une vitrine à tous les jeunes du Haut-Saint-Laurent, âgées de 6 à 24 ans, qui ont à cœur de démontrer leur dynamisme par l'action bénévole, l'implication citoyenne, Habitudes de vie, la persévérance scolaire ou sociale, l'engagement en environnement, arts et culture et résilience;

CONSIDÉRANT QUE le Gala de reconnaissance Jeunesse rurale organisera, le 26 mai prochain, une soirée grandiose, au cours de laquelle plusieurs jeunes pourront démontrer leurs talents et que des bourses seront offertes;

Pour ces motifs, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Michael Allen
Et résolu à l'unanimité des conseillers

DE REMETTRE une contribution financière de 50.00\$ pour le Gala re reconnaissance Jeunesse rurale de la Table jeunesse du Haut-Saint-Laurent, au nom du fiduciaire Maison des jeunes de Huntingdon.

ADOPTÉE

12D – SPONSORSHIP REQUEST – HUNTINGDON YOUTH CENTER

WHEREAS the Rural Youth Recognition Gala is an event awaited by the youth of our community and which will celebrate its 12 years of existence;

WHEREAS the Gala offers a showcase to all young people of the Haut-Saint-Laurent, aged 6 to 24 years, who have at heart to demonstrate their dynamism through volunteer action, civic involvement, lifestyle, school or social perseverance, commitment in environment, arts and culture and resilience;

WHEREAS the Rural Youth Recognition Gala will organize a grandiose evening on May 26, during which several young people will be able to demonstrate their talents and that scholarships will be offered;

For these reasons, it is moved by Gregg Edwards
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the councillors

TO DONATE a financial contribution of \$50.00 for the Gala re reconnaissance Jeunesse rurale of the Table jeunesse du Haut-Saint-Laurent, on behalf of the trustee Maison des jeunes de Huntingdon.

ADOPTED

20h20 Vivianne Bleau reprend son siège.

12E – DEMANDE DE CODEMANDEUR POUR CONTESTER LA LOI 96 DEVANT LES TRIBUNAUX – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

ATTENDU QUE depuis l'annonce faite par le gouvernement du Québec concernant l'adoption de la Loi sur le français, langue officielle et commune du Québec (« Loi 96 »), la Ville de Côte Saint-Luc a de sérieuses appréhensions quant à l'impact que cette législation aurait sur les droits linguistiques de ses résidents;

ATTENDU QUE malgré le statut bilingue reconnu de la Ville, semblable à celui des autres municipalités du Québec, plusieurs dispositions de la Loi 96 qui entreront en vigueur en juin 2023, traitant spécifiquement des municipalités de statut bilingue, auront un impact négatif sur les moyens de fonctionnement de toutes les municipalités concernées et sur la prestation de services d'intérêt public à leurs résidents ;

CONSIDÉRANT QUE non seulement la Loi 96 compromet le statut bilingue des municipalités concernées, qui fait intrinsèquement partie de leur identité culturelle, mais que les dispositions proposées vont bien au-delà des droits linguistiques et portent atteinte aux droits constitutionnels inaliénables qui appartiennent à tous les citoyens du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville estime que les dispositions légales suivantes (« articles ») sont tout à fait scandaleuses et portent atteinte aux droits des municipalités concernées :

- **Art. 6, 14 de la loi 96, ajoutant les articles 13.1-13.2 et 21.1-21.12 de la Charte** : Les dispositions qui interdisent aux municipalités de passer des contrats dans une langue autre que le français ou de fournir des services en anglais, sauf s'il s'agit d'un contrat avec une personne/entité résidant à l'extérieur du Québec, sans tenir compte des exceptions prévues par la loi.
- **Art. 96 de la loi 96, ajoutant l'article 152.1** : Cette disposition interdit même aux municipalités de statut bilingue d'attribuer un contrat à des entreprises de 50 employés ou plus qui ne satisfont pas à l'Exigence de l'OQLF de disposer d'un certificat de francisation valide.
- **Art. 111, 114, 115 et 116 de la loi 96 remplaçant les articles 166, 174 et 175 de la Charte** : Les dispositions qui permettent à l'Office québécois de la langue française (OQLF) d'inspecter et de saisir en tout temps, sans avis préalable, des documents ou du matériel appartenant à tout organisme municipal à des fins de conformité sans mandat.
- **Art. 117 de la loi 96 ajoutant l'article 204.31 de la Charte** : La disposition permettant au ministre de la Langue française (« ministre ») de retenir les subventions gouvernementales si la municipalité ne se conforme pas à l'une des dispositions de la loi 96.
- **Art. 117 de la loi 96 ajoutant l'article 204.32 de la Charte** : la disposition imposant aux organismes administratifs d'appliquer des mesures disciplinaires contre les employés qui ne respectent pas les obligations linguistiques de la loi 96.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé à plusieurs cabinets d'Avocats un devis détaillant le coût total estimé du mandat d'analyse et de contestation des articles susmentionnés ;

ATTENDU QUE le 11 octobre 2022, la Ville a accepté la proposition transmise par Gray Casgrain s.e.n.c., un cabinet d'avocats réputé représenté par Me Julius Grey, spécialisé en droit constitutionnel.

Il est proposé par Michael Allen

Appuyé par Lori Sutton-Carroll

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE SE JOINDRE à la Ville en tant que codemandeur pour contester les articles susmentionnés de la Loi 96, y compris en demandant un sursis à statuer, le cas

échéant, et pour une éventuelle contestation sur le fond afin d'éviter les effets préjudiciables et financiers que la Loi 96 aura sur les Municipalités Bilingues;

DE PARTAGER les honoraires et frais juridiques de la Ville et les autres codemandeurs, au prorata de la taille relative de la population de chacun des codemandeurs, lesdits honoraires devant être facturés et payés en temps utile;

DE SIGNER un mandat avec le cabinet d'avocats Grey Casgrain s.e.n.c. pour lui permettre de représenter ladite Municipalité Bilingue dans la procédure susmentionnée;

DE RECONNAÎTRE que dans un souci d'efficacité et de cohésion dans cette affaire, la Ville de Côte Saint-Luc sera la représentant de tous les co-plaignants dans les communications et instructions avec Grey Casgrain s.e.n.c.;

D'AUTORISER Gerald Beaudoin, maire, à signer comme représentant de la municipalité la lettre d'intention entre la Ville de Côte Saint-Luc et la Municipalité du Canton de Havelock.

ADOPTÉE

12E- APPLICATION FOR CO-APPLICANT TO CHALLENGE BILL 96 IN COURT - CITY OF CÔTE SAINT-LUC

WHEREAS since the announcement made by the Quebec Government regarding the adoption of the Act respecting French, the official and common language of Québec (Law 96), the City of Cote Saint-Luc has serious apprehensions of the impact the legislation would have on the linguistic rights of its residents;

WHEREAS despite the City's recognized bilingual status, similar to the other municipalities throughout Québec, there are several provisions of Law 96 that will come into effect in June 2023, dealing specifically with municipalities of bilingual status, that will negatively impact all concerned municipalities' means of functioning and servicing the public interest of its residents;

WHEREAS not only does Law 96 compromise the concerned municipalities' bilingual status, which is intrinsically part of their cultural identity, but the proposed provisions also extend far beyond language rights and undermine constitutionally protected and inalienable rights that belong to all Quebec citizens.

WHEREAS the City deems the following legal provisions ("Articles") completely egregious and infringing on the concerned municipalities' rights:

- **Art. 6, 14 of Law 96, adding art. 13.1-13.2, and 21.1-21.12 of the Charter:** The provisions that prohibit municipalities from contracting in a language other than French or providing services in English, unless it's contracting with a person/entity residing outside of Quebec, without regard to the exceptions provided by the law.
- **Art. 96 of Law 96, adding art. 152.1:** The provision prohibits even Bilingual status municipalities from awarding a contract to companies with 50 employees or more who are not compliant with OQLF's requirement of having a valid francization certificate.
- **Art. 111, 114, 115 and 116 of Law 96 replacing art. 166, 174, 175, of the Charter respectively:** The provisions that allow the *Office Québécois de la langue française* ("OQLF") to inspect and seize at any time without prior notice, documents or equipment belonging to any municipal body for compliance purposes without a warrant.
- **Article 117 of Law 96 adding art. 204.31 of the Charter:** The provision allowing the Minister of the French Language ("Minister") to withhold government grants if the municipality does not comply with any provision of Law 96.
- **Art. 117 of Law 96 adding art. 204.32 of the Charter:** The provision requiring administrative bodies to implement disciplinary measures for employees who do not comply with the linguistic obligations of Law 96.

WHEREAS the City requested a quote from several law firms detailing the estimated total cost of the mandate to analyse and contest the above-stated Articles;

WHEREAS on October 11, 2022, the City accepted the proposal transmitted by Grey Casgrain s.e.n.c, a well-respected law firm represented by Me Julius Grey, specializing in constitutional law.

It is proposed by Michael Allen
Seconded Lori Sutton-Carroll
And unanimously carried by those present

TO JOIN the City as a co-applicant in challenging the above sections of Bill 96, including requesting a stay of proceedings, if necessary, and for a possible challenge on the merits in order to avoid the detrimental and financial effects that Bill 96 will have on Bilingual Municipalities

TO SHARE the legal fees and expenses of the City and the other co-applicants, in proportion to the relative size of the population of each of the co-applicants, said fees to be invoiced and paid in a timely manner

TO SIGN a retainer agreement with the law firm of Grey Casgrain L.L.P. to represent the said Bilingual Municipality in the above-noted proceedings;

TO RECOGNIZE that in the interest of efficiency and cohesion in this matter, the City of Côte Saint-Luc shall be the representative of all co-plaintiffs in all communications and instructions with Grey Casgrain LLP;

TO AUTHORIZE Mayor Gerald Beaudoin to sign the Letter of Intent between the City of Côte Saint-Luc and the Municipality of the Township of Havelock as the representative of the municipality.

ADOPTED

2023-04-088

12F – REFUS DE PAIEMENT DE LA FACTURE 202204612 POUR LE RECOUVREMENT DE FRAIS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement no.319 feu toute catégorie Chapitre 6 article 6.1, une personne impliquée dans un accident avec véhicule routier et n'étant pas contribuable de la municipal est alors assujettis à l'ensemble des montants facturés par les services incendies qui ont participé à l'appel.

CONSIDÉRANT QUE la facture 202204612 concerne un accident de la route survenu le 22 août 2022 et que le client n'est pas un contribuable de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE « L'Unique assurances générales » est l'assureur automobiles du client a acheminé à la municipalité une lettre refusant le paiement de la facture.

Il est proposé par Lori Sutton-Carrol
Appuyée par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE MANDATER Dunton Rainville pour le traitement de ce dossier.

ADOPTÉE

12F- REFUSAL TO PAY INVOICE 202204612 FOR THE RECOVERY OF FIRE DEPARTMENT COSTS

WHEREAS in accordance with by-law no. 319, all fire Chapter 6, section 6.1, a person involved in an accident with a road vehicle and who is not a taxpayer of the municipality is then subject to all amounts billed by the fire department that participated in the call

WHEREAS invoice 202204612 concerns a road accident that occurred on August 22, 2022, and the client is not a taxpayer of the municipality

WHEREAS "L'Unique assurances générales", the client's automobile insurer, has sent a letter to the municipality refusing payment of the invoice.

It is proposed by Lori Sutton-Carroll
Seconded Hélène Lavallée
And unanimously carried by those present

TO MANDATE Dunton Rainville for the treatment of this file.

ADOPTED

2023-04-089

12G – DEMANDE DE CORRECTION DE TAXATION – LOT 5 620 316

CONSIDÉRANT la municipalité a reçu une demande de correction de taxation par la propriétaire du lot 5 620 316;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications ont démontrées que la taxation a été appliquée en conformité avec le règlement no.329 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de logements associés à la propriété est au nombre de 2 sur le rôle d'évaluation, **ET QUE** la compétence de faire ces modifications relève de la FQM Évaluation Foncière.

Il est proposé par Gregg Edwards

Appuyé par Vivianne Bleau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACHEMINER au propriétaire du lot 5 620 316 une lettre explicative sur les étapes à suivre pour modifier la situation au niveau du rôle d'évaluation.

ADOPTÉE

12G- REQUEST FOR CORRECTION OF TAXATION - LOT 5 620 316

WHEREAS the municipality has received a request for correction of taxation from the owner of lot 5 620 316;

WHEREAS the verifications have shown that the taxation was applied in compliance with by-law no. 329 decreeing the imposition of tax rates and the pricing of municipal services for the fiscal year 2023;

WHEREAS the number of dwellings associated with the property is 2 on the assessment roll, AND THAT the jurisdiction to make these modifications is with the FQM Evaluation Foncière;

It is proposed by Gregg Edwards

Seconded Vivianne Bleau

And unanimously carried by those present

FORWARD to the owner of lot 5 620 316 a letter explaining the steps to be taken to change the situation at the assessment roll level.

ADOPTED

2023-04-090

12H – PLAINTE – PONCEAUX EN PITEUX ÉTAT SUR UNE RUE PRIVÉE

CONSIDÉRANT la municipalité a reçu deux courriels de plaintes concernant l'état d'un ponceau sur à la jonction de la rue Fraser et Simon;

CONSIDÉRANT QUE les rues sont la propriété de Services Consultation Valleyfield inc. ;

Il est proposé par Vivianne Bleau

Appuyé par Gregg Edwards

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE DEMANDER à Dunton Rainville d'acheminer une lettre au propriétaire des rues privées pour lui rappeler sa responsabilité civile concernant l'entretien des chemins.

ADOPTÉE

12H- COMPLAINT – BROKEN CULVERTS ON A PRIVATE STREET

WHEREAS the municipality received two emails of complaints regarding the condition of a culvert at the junction of Fraser Street and Simon Street;

WHEREAS the streets are the property of Services Consultation Valleyfield Inc.;

It is proposed by Vivianne Bleau
Seconded Gregg Edwards
And unanimously carried by those present

ASK Dunton Rainville to send a letter to the owner of the private streets reminding him of his civil liability for road maintenance.

ADOPTED

2023-04-091

13A- DEMANDE D'AJOUT DE LA BANQUE DE MONTRÉAL POUR LES PAIEMENTS EN LIGNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plus de deux demandes d'ajout de la Banque de Montréal (BMO) à la liste des institutions financières par lesquelles il est possible d'effectuer les paiements en ligne;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'adhésion pour BMO sont de 125\$, que ceux-ci permettent également d'ajouter Tangerine;

CONSIDÉRANT QUE les frais mensuels sont de 25\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Hélène Lavallée
Appuyée par Lori Sutton-Carrol
Et résolu unanimement par les conseillers

D'AUTORISER l'ajout de la Banque de Montréal et de Tangerine aux institutions financières permettant le paiement en ligne des taxes municipales pour le Canton de Havelock.

ADOPTÉE

13A- BANK OF MONTREAL REQUEST FOR ONLINE PAYMENTS

WHEREAS the municipality has received more than two requests to add the Bank of Montreal (BMO) to the list of financial institutions through which payments can be made online;

WHEREAS the BMO membership fee is \$125, which also allows you to add Tangerine;

WHEREAS the monthly fee is \$25 plus applicable taxes;

Therefore, it is moved by Hélène Lavallée
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously carried by the councillors present

TO AUTHORIZE the addition of the Bank of Montreal and Tangerine to the financial institutions allowing for the online payment of municipal taxes for the Township of Havelock.

ADOPTED

2023-04-092

13B- PARTICIPATION « MAI MOIS DE L'ARBRE » - DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRE ET ÉCHANGE DE PLANTES

CONSIDÉRANT QUE le Mois de l'arbre est le moment privilégié pour les amateurs de la forêt de montrer leur attachement à cette ressource qui peuple plus de 75% du territoire du Canton de Havelock;

CONSIDÉRANT QUE cette activité fut organisée en 2021 et en 2022 et ces activités furent un succès;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de la promotion de son activité, l'administration utilisera Facebook, l'InfoHavelock et le Site internet pour effectuer la promotion de la distribution des plants d'arbre.;

CONSIDÉRANT QU'en 2022 l'échange de plantes a eu lieu en simultané de la distribution des pousses d'arbre;

En conséquence, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyée par Michael Allen
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'AUTORISER la demande de plants d'arbres auprès du Club 4-H du Québec;

DE CONSENTIR à ce que l'activité soit inscrite sur le site Web du MFFP afin de contribuer au rayonnement de celle-ci;

DE MENTIONNER que les arbres sont une gracieuseté du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

D'AUTORISER un budget de 750.00\$ pour l'organisation de l'échange de plante qui sera organisée par Hélène Lavallée.

ADOPTÉE

13B- "MAY TREE MONTH" PARTICIPATION - TREE PLANT DISTRIBUTION AND PLABTE EXCHANGE

WHEREAS that the Month of the Tree is the privileged moment for lovers of the forest to show their attachment to this resource that people more than 75% of the territory of the Canton of Havelock;

WHEREAS that this activity was organized in 2021 and 2022 and these activities were a success;

WHEREAS that the Municipality is responsible for promoting its activity, the administration will use Facebook, the InfoHavelock and the Website to promote the distribution of tree plants;

WHEREAS in 2022 the exchange of plants took place simultaneously with the distribution of tree shoots;

Therefore, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the councillors present

TO AUTHORIZE the application for tree plants from Club 4-H du Québec;

TO CONSENT to the activity being registered on the MFFP website in order to contribute to its outreach;

TO MENTION that the trees are a courtesy of the Ministry of Forests, Wildlife and Parks;

AUTHORIZE a budget of \$750.00 for the organization of the plant exchange to be organized by Hélène Lavallée.

ADOPTED

14- PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

Les citoyens présents dans la salle sont invités à tour de rôle à poser leurs questions au conseil municipal. / Citizens in the room are invited in turn to ask questions to the Municipal Council.

2023-04-093

15-FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michael Allen
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h36.

ADOPTÉE

15-CLOSURE OF THE MEETING

It is moved by Michael Allen
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by the councillors present

That the meeting be adjourned at 08:36 p.m.

ADOPTED

Gerald Beaudoin
Maire
Mayor

Mylène Vincent
Directrice générale greffière-trésorière
Director General and Clerk-treasurer

Je, Gerald Beaudoin, de la Municipalité du Canton de Havelock, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**En cas de contradiction entre la version française et la version anglaise du présent document, la version française prévaut. In the event of contradiction between the French and English version of this document, the French version prevails **